

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois, soit le 9 mai 2023 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

**Présents :**

Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

**Absence :**

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
-------------------------	-------------------	---

**Assistaient également à la session :**

Milaine Charron	Directrice générale et greffière-trésorière
-----------------	---

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

**1. PRÉLIMINAIRE**

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 9 mai 2023
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023

**3. GESTION FINANCIÈRE**

- 3.1 Acceptation des comptes à payer d'avril 2023
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles d'avril 2023
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de mai 2023
- 3.4 Engagement de Monsieur Gaétan Imbeault
- 3.5 Concours maisons fleuries

**4. TRANSPORTS ET VOIRIE**

- 4.1 Demande au programme TECQ 2019-2024

**5. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 5.1 Acceptation de la soumission d'Hydro-Expert
- 5.2 Avis de motion
- 5.3 Dépôt du projet de règlement 2023-02 concernant l'agglomération sur l'eau potable

**6 DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Mandat à Memotech pour l'aménagement du lot 5 737 835 et le 5 737 836

**7. INCENDIE**

7.1 Adoption du schéma de couverture de risque

**8. LOISIRS**

8.1 Mandat à l'agente de développement pour préparer une activité pour la fête nationale

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. FERMETURE**

---

**OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

**VÉRIFICATION DU QUORUM**

Six des sept membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

**2023-05-09-65**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 MAI 2023**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE l'ordre du jour du 9 mai 2023 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

**2023-05-09-66**

**INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Alain Gauthier propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

**2023-05-09-67**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 11 AVRIL 2023**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 11 avril 2023 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

**2023-05-09-68**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2023**

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois d'avril 2023 s'élèvent à 22 327.93 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE les comptes à payer du mois d'avril 2023 soient acceptés pour un montant de 22 327.93 \$.

---

Claire Savard, maire

**2023-05-09-69**

**ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES D'AVRIL 2023**

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 8 507.72 \$ pour le mois d'avril 2023 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois d'avril 2023, pour un total de 8 507.72 \$ ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

---

Claire Savard, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

---

Milaine Charron  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Colombier

**2023-05-09-70**

**ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MAI 2023**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois de mai 2023 énuméré ci-dessous totalise 100 \$ ;

<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Description des dépenses</b>	<b>Montant</b>
Association diabète CN	Contribution	100 \$
	<b>Total :</b>	<b>100 \$</b>

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

---

Claire Savard, maire

**2023-05-09-71  
ENGAGEMENT DE MONSIEUR GAÉTAN IMBEAULT**

CONSIDÉRANT QU' au début du printemps, nous devons engager le préposé à l'entretien et à l'embellissement, monsieur Gaétan Imbeault ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE nous engageons monsieur Gaétan Imbeault à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023, au tarif de la convention des employés de la municipalité de Colombier ;

QUE monsieur Imbeault se présente obligatoirement le matin au bureau municipal avec son véhicule personnel ;

QUE s'il y a lieu, les frais de déplacement de monsieur Imbeault soient autorisés au taux indiqué au règlement 2022-08.

---

Claire Savard, maire

**2023-05-09-72  
CONCOURS MAISONS FLEURIES**

CONSIDÉRANT QUE le concours « Maisons fleuries » est de retour à Colombier pour une 7<sup>e</sup> édition ;

CONSIDÉRANT QUE tous les propriétaires, locataires et commerçants âgés de plus de 18 ans, résidant à Colombier y sont admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE les participants doivent installer au moins une jardinière ;

CONSIDÉRANT QU' un formulaire d'inscription sera à la disposition des citoyens dans le bulletin municipal de juin 2023, la page Facebook de la municipalité et le site internet au [www.colombierhcn.com](http://www.colombierhcn.com);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire d'inscription doit être retourné au bureau municipal et y joindre aussi une ou des photos de vos jardinières ou arrangements floraux, avant le 30 septembre 2023, soit par courrier au 568, rue Principale, Colombier, G0H 1P0, ou soit par courriel à [mcharron@colombierhcn.com](mailto:mcharron@colombierhcn.com);

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

- QUE le conseil autorise une 7<sup>e</sup> édition du concours « Maisons fleuries » ;
- QUE les cinq (5) tirages de 200 \$ chacun, seront pigés devant le public à la séance 10 octobre 2023.
- QUE le 1 000 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2023.

---

Claire Savard, maire

**2023-05-09-73**

**DEMANDE AU PROGRAMME TECQ 2019-2024**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

- QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;
- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 2 ci-jointe, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

---

Claire Savard, maire

**2023-05-09-74**  
**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'HYDRO-EXPERT**

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Expert a le mandat de visiter annuellement, les deux stations de pompage de la municipalité de Colombier, afin de s'assurer du bon fonctionnement des stations de pompage et ainsi produire leur rapport qu'il achemine par la suite au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu l'offre de services portant le numéro HYD-2023-112 pour un montant 4 174.50 \$ taxes non comprises ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte l'offre de service d'Hydro-Expert au montant de 4 174.50 \$ taxes non comprises, pour faire la tournée des stations de pompage ;

QUE le montant de 4 174.50 soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice.

---

Claire Savard, maire

**2023-05-09-75**  
**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-02**

Avis de motion est donné par Madame Caroline Tremblay-Boulianne à l'effet qu'un règlement sera présenté subséquemment, dans le cadre du règlement concernant l'agglomération sur l'eau potable.

---

Claire Savard, maire

**2023-05-09-76**  
**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-02, CONCERNANT**  
**L'AGGLOMÉRATION SUR L'EAU POTABLE**

Il est par la présente, déposé par Madame Caroline Tremblay-Boulianne, conseiller (ère) au siège numéro 2, le projet du règlement numéro 2023-02 intitulé, Règlement concernant l'agglomération sur l'eau potable, qui sera adopté à une séance subséquente, soit le 13 juin 2023.

**2023-05-09-77**  
**MANDAT À MEMOTECH POUR L'AMÉNAGEMENT DES LOTS**  
**5 737 835 ET 5 737 836**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réaménager le terrain pourtant les numéros de lot 5 737 835 et 5 737 836 le long de la rivière Bersimis ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil mandate Entreprises Memotech de Forestville à nous préparer un plan d'aménagement sur le terrain de la municipalité donc les numéros de lots sont le 5 737 835 et le 5 737 836, le long de la Rivière-Bersimis.

---

Claire Savard, maire

**2023-05-09-78**  
**ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Martin Bouchard, a déposé le rapport annuel d'activités du Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a transmis, par courriel, une copie du rapport 2022 au conseil le 5 mai 2023 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil adopte le rapport d'activités du Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie pour l'année 2022, tel que présenté par le directeur monsieur Martin Bouchard.

---

Claire Savard, maire

**2023-05-09-79**  
**MANDAT À L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT POUR PRÉPARER LA FÊTE NATIONALE (SAINT-JEAN)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite qu'il y ait une activité d'organiser pour souligner la fête de la Saint-Jean 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil mandate l'agente de développement, madame Louise Lefrançois, à préparer cette activité ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil mandate l'agente de développement, madame Louise Lefrançois à organiser une activité afin de souligner la fête nationale.

---

Claire Savard, maire

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**FERMETURE**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine Conroy propose de lever l'assemblée ordinaire à 19 heures 21 minutes.

LA MAIRE

---

**Claire Savard**

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-  
TRÉSORIÈRE

---

**Milaine Charron**